

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Waterloo tenue le 15 septembre 2026 à 11 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sise au 417, rue de la Cour, Waterloo. Sont présents les conseillères et conseillers Pierre Brien, Pierre-Richard Côté, Brigitte Hémond, Pierre-Paul Foisy et Barbara Verhoef. Le conseiller Loric Vautour-Ouellet est absent. La séance est présidée par le maire Pascal Russell. Le directeur général et greffier par intérim Patrick Gallagher et la secrétaire d'assemblée Anne Turcotte assistent également à la séance.

26.09.16 Ouverture de la séance extraordinaire du 15 septembre 2026

Le maire Pascal Russell souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il est proposé par Brigitte Hémond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ouvrir la séance à 11 h 45, après avoir constaté le quorum et la notification de l'avis de convocation à l'ensemble des membres du conseil municipal.
Adoptée

26.09.17 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme Anne Turcotte à titre de secrétaire d'assemblée.

26.09.18 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 septembre 2026

Il est proposé par Pierre-Paul Foisy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté à l'avis de convocation.

Sujets à traiter

26.09.19.1 Embauche temporaire d'un directeur général par intérim et greffier par intérim

ATTENDU QUE le conseil a procédé, lors de la séance extraordinaire du 31 août dernier, à la nomination temporaire du directeur de la sécurité publique Patrick Gallagher à titre de directeur général par intérim et greffier par intérim, en raison de l'absence pour une durée indéterminée de la directrice générale et de la vacance du poste de greffier;

ATTENDU QUE le conseil souhaite retenir temporairement les services d'une tierce personne afin de dégager M. Gallagher de ce surcroît de travail par rapport à ses fonctions régulières;

En conséquence,
il est proposé par Pierre-Richard Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher temporairement, à compter du 13 octobre 2026, M. Paul Rathé à titre de directeur général par intérim et greffier par intérim, selon les conditions négociées entre les parties, et ce, pour une période initiale de six mois ou jusqu'à la première date parmi les suivantes :

- Date de retour de la directrice générale;
- Date d'entrée en fonction d'un nouveau directeur général;

D'autoriser le maire ou, en son absence le maire suppléant, et le directeur général par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

De relever M. Gallagher de ses fonctions de directeur général par intérim et greffier par intérim dès l'entrée en poste de M. Rathé, tout en le remerciant pour sa contribution durant la période de transition.
Adoptée

26.09.19.2

Désignation de responsabilités du directeur général par intérim et greffier par intérim

ATTENDU l'embauche du directeur général et greffier par intérim Paul Rathé effective à compter du 13 octobre 2026;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions, M. Rathé doit être désigné par le conseil afin de représenter la Ville de Waterloo auprès de diverses instances;

En conséquence
il est proposé par Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De désigner le directeur général par intérim et greffier par intérim Paul Rathé comme :

- Représentant auprès des différents fournisseurs de la Ville;
- Deuxième signataire de la Caisse Desjardins de la Porte-des-Cantons-de-l'Est - Centre de services de Waterloo;
- Signataire et gestionnaire auprès de la Banque Nationale du Canada;
- Administrateur principal d'Accès D;
- Substitut auprès de l'Agence du revenu du Canada;
- Délégué au Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) et à ClicSÉCUR - Entreprise;

D'autoriser le ministre du Revenu à communiquer au directeur général par intérim et greffier par intérim les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

De retirer Mme Jessica Tanguay des représentants et signataires de la Ville de Waterloo.

Adoptée

26.09.19.3

Demande de collaboration - partenariat avec Événements cinématographiques Kiki

ATTENDU la demande de collaboration d'Événements cinématographiques Kiki pour la production d'un tournage sur le territoire de la Ville de Waterloo en partenariat avec le service de

sécurité incendie (fourniture d'un camion et de deux pompiers pour de la figuration);

ATTENDU QUE le Règlement 26-916-12 relatif à la tarification pour l'année 2026 édicte les coûts applicables;

En conséquence
il est proposé par Pierre Brien
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE collaborer au projet de tournage d'Évènements
cinématographiques Kiki selon les conditions suivantes :

1. Location du camion no 671 (autopompe citerne) stationné à l'école;
2. Fourniture de deux pompiers pour de la figuration;
3. Subvention d'une somme maximale de 850 \$, représentant 4 heures de tournage;
4. Masquage et absence de gros plans sur les logos de la Ville et de ses partenaires pour empêcher leur identification;
5. Libération immédiate du camion et du personnel en cas d'appel, et ce, sans engagement de compensation financière de la Ville;
6. Autorisation de toute heure supplémentaire requise au tournage par le directeur du service de sécurité publique et incendie, et ce, aux tarifs réguliers applicables en vertu de la réglementation.

Adoptée

26.09.20 **Période de questions du public**

Aucune personne présente.

26.09.21 **Levée de la séance**

Il est proposé par Barbara Verhoef
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 11 h 51.

Adoptée

M. Pascal Russell, maire

Mme Anne Turcotte, secrétaire d'assemblée